



## Programme Formation

Stage Inter/Intra  
Entreprise

### C.Q.P APS Agent de Prévention & de Sécurité

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation **obligatoire** permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour **accéder aux métiers de la sécurité privée**.

L'agent de sécurité est chargé de la protection des personnes et des biens. Il accueille, surveille et contrôle l'accès des établissements sur lesquels il est affecté. En cas, d'accident ou d'incident, il est amené à participer aux opérations de secours après avoir donné l'alerte. Il effectue ses missions en poste fixe ou dans le cadre de rondes.

**Durée** : 20 jours soit 140 heures.

**Effectif** : 14 stagiaires maximum.

**Public visé** : Personnes souhaitant intégrer les métiers de la sécurité privée.

**Pré requis** :

- Satisfaire aux conditions d'agrément de la loi n°2003-239 (aptitude professionnelle, condition de moralité) et avoir obtenu auprès du CNAPS une autorisation préfectorale préalable pour entrer en formation.
- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante : lire, écrire, comprendre et parler correctement la langue française.

**Validation** : Examen composé de 2 épreuves :

- Q.C.M administré à l'aide de boîtiers de vote électronique et constitué de 10 questions relatives aux modules incendies ; 15 questions relatives aux modules « cadre légal et déontologique » et 15 questions relatives au module « Surveillance générale ».
- Epreuve pratique et individuelle relative au module « Surveillance générale ».
- Le module « secourisme » fait l'objet d'une validation spécifique par obtention du PSC1 ou SST.

Le certificat de qualification est délivré par la C.P.N.E.F.P, sur décision du jury d'examen

#### CONTENU DE LA FORMATION

Il s'agit d'un enseignement théorique et pratique comprenant les modules suivants :

☞ Module 1 : **SECOURS A PERSONNES** -14 heures – SST

☞ Module 2 : **L'INCENDIE** – 8 heures

☞ Module 3 : **ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA SECURITE PRIVEE** – 21 heures

☞ Module 4 : **GESTION DES RISQUES ET SITUATIONS CONFLICTUELLES** -14 heures

☞ Module 5 : **SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE** – 29 heures

☞ Module 6 : **TRANSMISSION DES CONSIGNES ET DES INFORMATIONS** -15 heures

☞ Module 7 : **LES RISQUES MAJEURS** -17 heures

☞ Module 6 : **SECURITE EVENEMENTIELLE** -14 heures

☞ Module 7 : **TELESURVEILLANCE & VIDEOPROTECTION** : 8 heures